COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 juillet 2022

Le conseil s'est réuni le 21 juillet 2022 sous la présidence de Mme Michèle GUICHETEAU, Maire

Etaient présents : Mmes Guicheteau, Pelluet, Aunay, Guyot, Marais, Queudeville.

MS Marie, Voisin, Gossart, Horion, Mare, Sandret

Absents excusés : Mme Espanoche donne procuration à Mme Guyot et M Jenvrin donne procuration à

M Sandret

Absent: M. Calbris

Secrétaire de séance : Mme Aunay

Flers Agglo: modification des statuts

Flers Agglo envisage de créer un crématorium sur le secteur de Flers,

Les statuts de Flers Agglo doivent être modifiés. A l'unanimité le conseil accepte la modification des statuts de Flers Agglo pour la création, l'exploitation et l'extension d'un crématorium.

Le conseil municipal souhaite proposer les terrains de la Remaizière pour cette future implantation.

T<u>ransfert de la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides</u> au Te61

Pour installer une borne sur la commune, nous devons transférer cette compétence au Te61 (syndicat départemental d'énergie de l'Orne) afin qu'il établisse un schéma directeur départemental.

Des subventions pourront être demandées.

Pour pouvoir bénéficier de la prestation, les installations doivent rester la propriété du Te61.

A l'unanimité, le conseil accepte le transfert de compétences au Te61.

Annulation délibération du 4 mai 2022 : caution badges

Suite à l'installation d'un portillon et d'une barrière entre le parking et la cour de la maternelle, des badges ont été remis au personnel.

Le 4 mai 2022 une délibération avait été prise par le conseil municipal stipulant qu'une caution de 20 € serait demandée au personnel lors de la remise de badges.

Le personnel refusant de verser cette caution, le conseil annule la délibération du 4 mai 2022 avec 13 voix « pour » et une « abstention ».

Travaux:

Ecole : La commission « travaux s'est réunie.

- Le plafond de la cantine doit être refait et isolé, Les luminaires doivent être changés.

Deux devis ont été reçus : entreprise Fossard 4 258,28 HT et GMTB 1 128,00 HT

A l'unanimité le conseil suit l'avis de la commission et valide le devis de l'entreprise Fossard et GMTB.

- dans l'école ancienne, la classe inoccupée pour le moment doit être rénovée.

Deux devis ont été reçus : entreprise Fossard 5 580,56 HT et GMTB 1 382,00 HT

A l'unanimité le conseil suit l'avis de la commission et valide le devis de l'entreprise Fossard et GMTB.

Ces travaux devraient être réalisés pendant les vacances de la Toussaint.

- Un projecteur doit régulièrement être déplacé vers la maternelle. Pour des raisons de sécurité l'achat d'un nouveau projecteur semble indispensable

Avec 13 voix « pour » et un « contre », le conseil accepte l'achat d'un nouveau projecteur.

<u>Réhabilitation maison</u>: Lors de la rénovation du presbytère pour réaliser la nouvelle mairie, la commune avait acheté un terrain jouxtant le presbytère, terrain sur lequel est bâtie une petite maison. Cette maison pourrait servir de bureau et de salle de réunion pour le personnel communal et si besoin pour le personnel du Sirtom.

La commission « travaux » s'est réunie. Les fenêtres doivent être changées.

Un devis a été reçu. Un deuxième devis est demandé.

Aménagement d'un parking sur le terrain près du gîte :

La commission « travaux » s'est réunie.

Devis de l'entreprise Perez : 79 475,68 HT + contournement des bennes 8 978,00

Devis de l'entreprise Prod'homme 70 356,50 HT avec le contournement des bennes

A l'unanimité le conseil suit la commission et valide le devis de l'entreprise Prod'homme.

Informations diverses:

- les chemins autour du parc ont été remis en état.
- <u>transport scolaire</u> : pour la rentrée 2022, le conseil régional a mis en place, pour les enfants de St Pierre, un transport via le lycée Charles Tellier et ensuite via les collèges de Condé-en-Normandie.

Le départ serait à 7 h29 devant l'école de St Pierre et le retour à 17 h

- <u>Impasse des Vergers</u> : les mâts des candélabres ont été posés.

La réception des travaux aura lieu le jeudi 28 juillet à 9 h

- création d'un pan coupé au bout du chemin piétonnier de l'impasse des Vergers donnant sur la rue de la carrière : la démolition d'une partie du mur de M Lebon a été effectuée comme prévu. Un nouveau poteau téléphonique a été installé.
- <u>école</u> : le portail et le portillon à l'intérieur de l'école doivent être changés, pose de l'ancien portail de la maternelle avec un des portillons qui étaient aux jeux des enfants rue de la mairie. Le second a été installé entre la grande cour et la garderie.